

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

NOM	POSTE	MUNICIPALITÉ		ORGANISMES MANDATAIRES	
		Rémunération	Allocation dépenses	Rémunération	Allocation dépenses
Gino Moretti	Maire	17 402.00\$	8 851.00\$	5 809.00\$	2 904.00\$
Ginette Caza	Conseillère	5 901.00\$	2 950.00\$		
Bradley Duke	Conseiller	5 901.00\$	2 950.00\$		
Audrey Caza	Conseillère	5 901.00\$	2 950.00\$		
Sylvie Tourangeau	Conseillère	5 901.00\$	2 950.00\$	1086.00\$	546.00\$
Anne-Marie Leblanc	Conseillère	5 901.00\$	2 950.00\$		
Lyne Cardinal	Conseillère	5 901.00\$	2 950.00\$		
Bradley Duke	Maire Supp.	983.00\$	492.00\$		

ORIENTATIONS 2024

Le conseil municipal a pris la décision de limiter l'augmentation du taux de taxation en réduisant les dépenses d'opération.

Au niveau des investissements routiers, nous allons faire un règlement d'emprunt pour faire le chemin Saint-Charles entre la montée Cooper et la route 132, au cours de 2024, nous recevons un état des chemins municipaux. La réfection de la patinoire de Cazaville grâce à une subvention du ministre de l'Éducation. Aussi nous devons remplacer le bateau pour les sauvetages nautiques.

Au niveau de l'environnement, la Municipalité doit retarder la mise place de la collecte des matières organiques (bac brun) pour les années futures, le service doit être en vigueur pour janvier 2025.

L'administration devra agir avec finesse, si l'on veut atteindre nos orientations 2024. N'oubliez pas que la clé du succès : est notre passion pour la Municipalité de Saint-Anicet.

INFORMATIONS

La population de Saint-Anicet est de 2757 personnes selon la Gazette officielle du Québec pour l'année 2024. La Municipalité compte 2807 unités d'évaluation.

	2023	2024
Évaluation foncière imposable	722 022 000 \$	727 356 500 \$
Taux de taxe foncière générale	0,4560 \$/100 \$	0,4686 \$/100 \$
Taxes spéciales pour le service de la dette	0,0333 \$/100 \$	0,0299 \$/100 \$
Taxe d'enlèvement des ordures	173,53 \$	197,82 \$

CONCLUSION

J'espère que la publication de ce rapport vous permettra de mieux comprendre les rôles, les responsabilités de la situation financière de votre municipalité, d'apprendre davantage sur des aspects souvent méconnus, mais tout de même indispensables à son bon fonctionnement. Une situation que plusieurs municipalités envient.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal, pour tout le temps investi et le travail accompli. Remercier notre directeur général, M. Denis Lévesque, je tiens à souligner et remercier les employés municipaux pour leur travail et dévouement pour la Municipalité de Saint-Anicet.

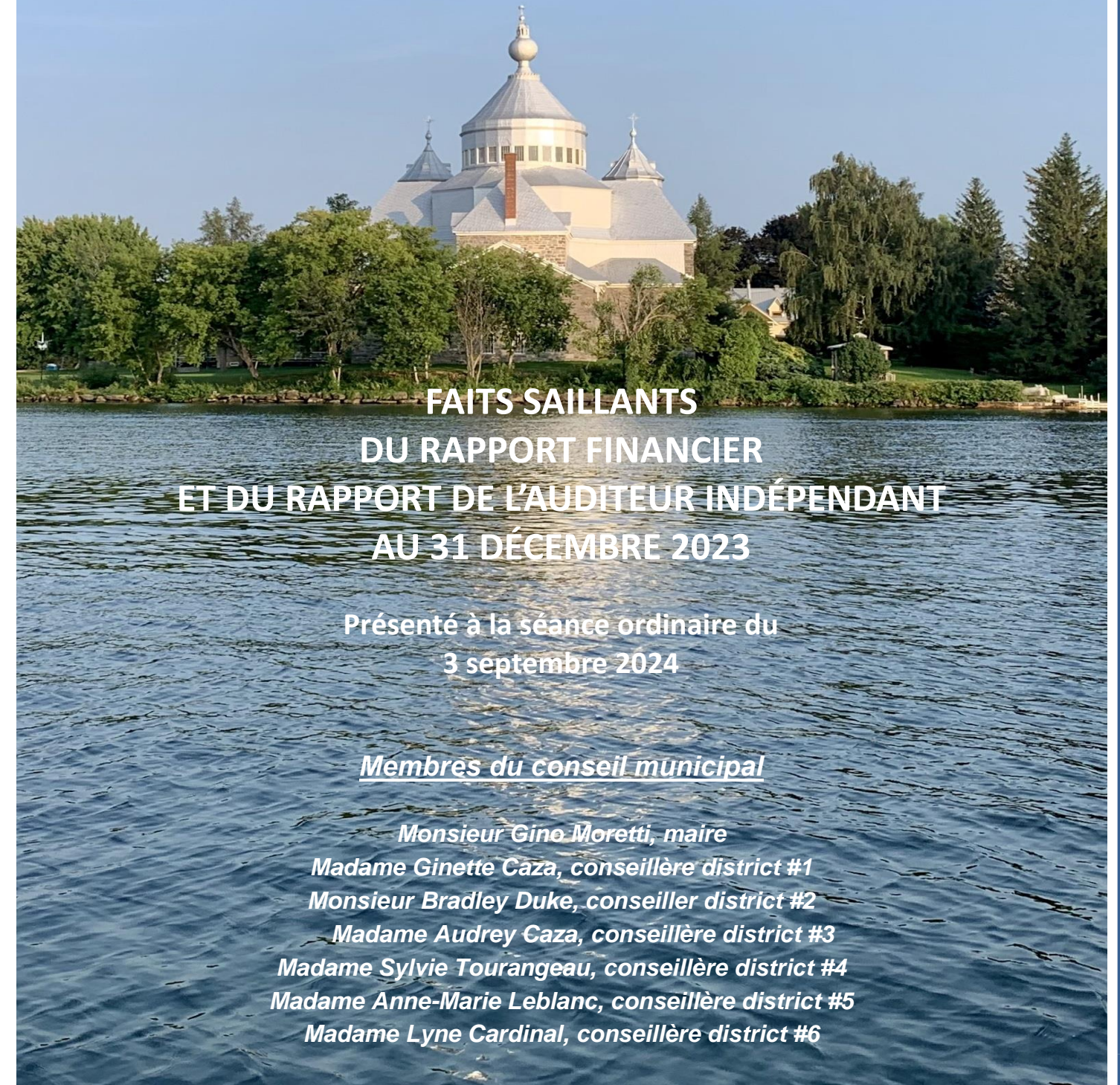
Gino Moretti, maire

La Municipalité de Saint-Anicet est le paradis de la MRC du Haut-Saint-Laurent et la perle de la province, un endroit convoité pour y vivre, travailler, prendre des vacances ou sa retraite.

Municipalité de Saint-Anicet – 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0 – Téléphone : 450 264-2555
Télécopieur : 450 264-2395 – Courriel : info@stanicet.com – Internet : www.stanicet.com



Municipalité de Saint-Anicet



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2023

Présenté à la séance ordinaire du
3 septembre 2024



Membres du conseil municipal

Monsieur Gino Moretti, maire
Madame Ginette Caza, conseillère district #1
Monsieur Bradley Duke, conseiller district #2
Madame Audrey Caza, conseillère district #3
Madame Sylvie Tourangeau, conseillère district #4
Madame Anne-Marie Leblanc, conseillère district #5
Madame Lyne Cardinal, conseillère district #6

Chères Anicetoises, chers Anicetois,

La Loi 122 abolit l'obligation du maire de faire un fait rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil pour adoption. En contrepartie, la Loi prévoit les mesures suivantes : Le maire doit lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Nous vous présentons :

-  Faits saillants du rapport financier 2023
-  Du rapport de l'auditeur indépendant




ÉTATS FINANCIERS

	Budget 2023	Réalisations 31 décembre 2023
REVENUS		
Fonctionnement	5 433 488	5 678 653
Investissement		105 844
	5 433 488	5 784 497
CHARGES	5 851 809	6 059 804
Excédent (déficit) de l'exercice	-418 321	-275 307
Moins: revenus d'investissement		-105 844
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	-418 321	-381 151
Éléments de conciliation à des fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	710 242	764 193
Remboursement de la dette à long terme	-240 282	-235 612
Affectations:		
Activités d'investissement	-250 000	-79 271
Excédent (déficit) accumulé et réserves financières	198 361	248 643
Autres éléments de conciliation		1 742
	418 321	699 695
Exécet (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	318 544

Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les faits saillants de l'exercice financier 2023. Les états financiers démontrent que nous avons dégagé un surplus consolidé de 318 544\$ pour l'année 2023, résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques. Ces résultats positifs sont notamment attribuables au développement de notre Municipalité et un marché immobilier très actif qui a engendré des revenus supplémentaires en matière de droits de mutation., d'intérêts et d'autres service rendus.

D'autre part, des économies ont été réalisées au niveau des dépenses, principalement aux activités de loisirs, au déneigement et aux parcs.

L'année qui s'est terminée le 31 décembre 2023, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 5 784 497\$ alors que les charges s'élevaient à 6 059 804\$, ce qui nous a amenés à un excédent de l'exercice de -275 307\$ avant conciliation à des fins fiscales. Une fois cette conciliation effectuée, nous obtenons un excédent de 318 544\$.

-  Revenus de fonctionnement additionnels nets de 245 165 \$
-  Excédent du rapport financier consolidé 315 301 \$
-  Diminution de la dette à l'ensemble des contribuables de la Municipalité pour 2023 de: 128 535 \$

À la fin de l'exercice financier 2023, la dette à long terme consolidée de la Municipalité était de 3 263 259 \$. Incluant les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Rapport de l'auditeur indépendant BCGO s.e.n.c.r.l. les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet et des organismes partenaires, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés.



Rapport de l'auditeur indépendant

De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. À l'exception des incidences éventuelles des réserves relatives à l'évaluation et à la comptabilisation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et à l'exhaustivité des revenus provenant des droits sur les carrières et les salières.

La firme BCGO. s.e.n.c.r.l. a été retenu pour l'audit obligatoire des comptes de la Municipalité, tenus par le directeur général et greffier-trésorier, en vertu du Code municipal de la province de Québec.

Constatations découlant de l'audit

Dans son rapport pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2023, l'auditeur BCGO s.e.n.c.r.l. a relevé les faiblesses suivantes dans la conception ou la mise en œuvre du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

-  L'opinion de l'auditeur soulève une réserve concernant l'exhaustivité des droits des carrières et sablières, puisque nous n'avons pas mis en place des mesures pour nous assurer de l'exactitude des déclarations produites par les exploitants
-  L'opinion des auditeurs soulève également une réserve liée à l'absence et de comptabilisation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

RÉALISATIONS 2023

Pour que la gouvernance municipale soit transparente, légitime et crédible, une organisation municipale se doit d'informer ses citoyens de son fonctionnement et de la performance de ses différents services.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour fournir « les faits saillants sur la situation financière » aux citoyens de Saint-Anicet concernant la situation financière au 31 décembre 2023.

Des investissements dynamiques pour assurer l'innovation et la sécurité de nos citoyens:

- Système de caméra et de sécurité à la bibliothèque et au garage Municipal;
- Entente de location en usufruit pour le parc du Cercle des Loisirs de Cazaville
- Génératrice au centre communautaire et au garage;
-

Le conseil veut continuer d'offrir à ces citoyens une qualité de service à la hauteur de leurs attentes.